







# WEBINAIRE La place des élus dans la politique Natura 2000

Jeudi 9 octobre 2025

Le webingire va bientôt commencer!

En attendant, nous vous remercions de :

- Couper vos micros
- Utiliser l'outil de discussion pour poser vos questions

Pour rappel, ce webinaire est enregistré















#### **PROGRAMME**

## Natura 2000 en forêt : concilier gestion forestière et biodiversité

#### PARTIE 1 — Panorama sur les forêts françaises

• Julien Chesnel – Référent forêt à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

#### PARTIE 2 – Intégrer la biodiversité dans la gestion forestière

- Caroline Samyn, chargée de mission aires protégées à l'ONF
- Julien Chesnel Référent forêt à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France
- Aurélie Philippeau, coordinatrice inter-réseaux Natura 2000 et territoires
- Elsa Bardi Assante, cheffe de service Forêt et Natura 2000 à la Région Sud

#### PARTIE 3 - Témoignage

Hervé Puy, élu à la commune de Saint-Chaffrey (Hautes-Alpes)













# PARTIE 1 Panorama sur les forêts françaises

Julien Chesnel – Référent forêt à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France















## La forêt française en quelques chiffres

#### Une forêt en expansion depuis le milieu du XIXème siècle

- La surface forestière de la France hexagonale et de la Corse est passée de 8,9 millions d'ha en 1840 à 17,5 millions d'ha en 2023 soit désormais 32 % du territoire
- Le **volume de bois a augmenté** dans le même temps à la fois en absolu (1,8 milliard de m3 de bois vivant en 1985 -> 2,8 milliards en 2023 soit + 50 % en 40 ans) et par ha

#### Mais un ralentissement de cette croissance sur les dernières périodes d'inventaires

- Derrière ces chiffres de milieux naturels en progression se cache malgré tout une **nette diminution du flux de bois** sur les périodes récentes :
  - Une production nette en baisse : 87,9 Mm3/an pour la période 2014-2022 contre 91,5 Mm3/an pour la période 2005-2013
  - Une mortalité en hausse : 15,2 Mm3/an contre 7,4 Mm3/an sur la période précédente
  - Des prélèvements plus importants : 53,1 Mm3/an contre 47,2 Mm3/an

Un bilan de +19,5 Mm3/an pour la période 2014-2022 soit une diminution de 53 % par rapport à 2005-2013 (+41,7 Mm3/an)











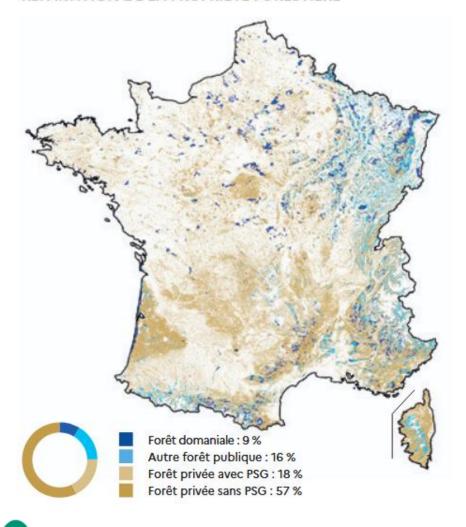


## La forêt française en quelques chiffres

## Une forêt française très majoritairement privée

- 75 % des forêts de France hexagonale et de Corse appartiennent à des **propriétaires privées** soit 13,1 M d'ha
- 25 % appartiennent donc à des propriétaires publics :
  - 16 % à des collectivités (essentiellement des communes) et des établissements publics (2,8 M d'ha)
  - **9** % à **l'Etat** (1,55 M d'ha)

#### RÉPARTITION DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE















## La forêt française en quelques chiffres

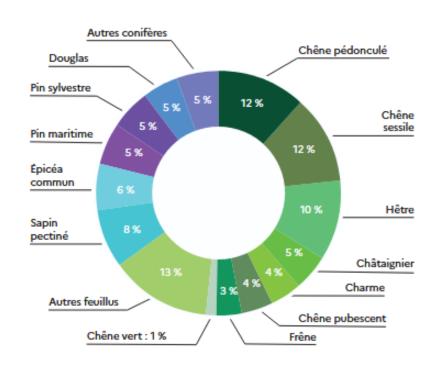
#### Et composée de peuplements feuillus

#### Diversité des essences :

- La forêt de feuillus représente 67 % de la superficie forestière (10,3 millions d'hectares)
  - Les principales essences des forêts françaises sont les chênes (sessile, pédonculé, pubescent, vert), le hêtre, le pin maritime, le pin sylvestre, le sapin pectiné et l'épicéa commun
- Les peuplements « purs » (essence d'arbre occupant plus de 75 % du couvert) représentent près de la moitié des forêts hexagonales :
  - 4,5 millions d'hectares sont dominés par un feuillu
  - 2,6 millions d'hectares par un conifère

## RÉPARTITION DU VOLUME DES ARBRES VIVANTS PAR ESSENCE

Conifères: 985 millions de m³ Feuillus: 1842 millions de m³















## La gestion durable des forêts

#### La gestion durable des forêts publiques

- Deux documents cadres régionaux :
  - les **Directives Régionales d'Aménagement** pour les forêts domaniales
  - les **Schémas Régionaux d'Aménagement** pour les forêts de collectivités et d'établissements publics
- L'application du régime forestier pour l'ensemble des forêts domaniales et pour « les bois et forêts susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution » des collectivités
- Un document d'aménagement pour chaque forêt publique bénéficiant du régime forestier













## La gestion durable des forêts

#### La gestion durable des forêts privées

- Un document cadre, le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)
- Plusieurs types de Documents de Gestion Durable (DGD) permettant au propriétaire forestier d'être dispensé de la plupart des formalités administratives pour la réalisation de coupes et travaux, de pouvoir bénéficier d'aides publiques et d'aménagements fiscaux et de certifier sa forêt

Surface de la propriété	plus de 20 ha soumise à PSG obligatoire	entre 10 et 20 ha non soumise à PSG obligatoire	moins de 10 ha
Aucun engagement	PSG	CBPS, PSG ou RTG facultatif	CBPS ou RTG facultatif
Exonérations fiscales ISF ou Monichon (successions, donations)	PSG pendant <b>30 ans</b>	CBPS, PSG ou RTG pendant <b>30 ans</b>	CBPS ou RTG pendant <b>30 ans</b>
Aides publiques à l'investissement forestier	PSG pendant <b>15 ans</b>	CBPS, PSG ou RTG pendant <b>15 ans</b>	CBPS ou RTG













#### Natura 2000 en forêt

#### Un écosystème très représenté dans le réseau Natura 2000

- Le réseau de sites Natura 2000 concerne environ 3,3 millions d'ha de forêt soit 19 % de la forêt de France hexagonale et de Corse
- Les forêts représentent 43 % des surfaces classées Natura 2000
- En France, **31 types d'habitats forestiers sont d'intérêt communautaire** et figurent donc à l'annexe 1 de la directive Habitats
- Certains sont prioritaires: forêts de ravins (érablaies et tilliaies), tourbières boisées, aulnaies-frênaies, pinèdes de pin de Salzmann, pinèdes de pins noirs endémiques en Corse, forêts endémiques à Genévrier thurifère
- Un état de conservation meilleur que pour d'autres milieux mais préoccupant pour certains d'entre eux (ripisylves, forêts tourbeuses, forêts alluviales)

#### Habitats d'intérêt communautaire forestiers, autres habitats en forêt et habitats d'espèces

- Des forêts très présentes dans les Zones de Protections Spéciales (ZPS Directive Oiseaux)
- Des habitats pour certaines espèces de l'Annexe II de la Directive
- Des milieux intra forestiers d'intérêt (Landes sèches, pelouses, ...)













#### Gestion durable des forêts et Natura 2000

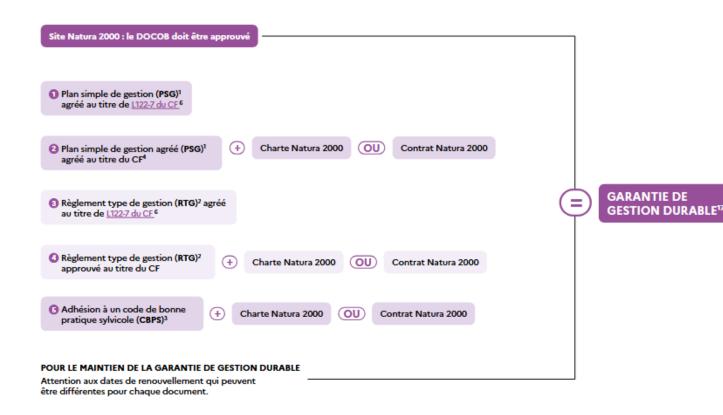
FICHE 17.1

La parcelle est dans un Site Natura 2000. Quelles sont les cinq possibilités pour bénéficier d'une garantie de gestion durable (articles L122-3 et L124-3 du CF) ?



Le Plan Simple de Gestion permet, au-delà de son contenu technique :

- de simplifier les autorisations administratives liées à des zonages réglementaires (forêt de protection, Natura 2000, sites classés et inscrits, monuments historiques) s'il est agréé au titre de l'art.L122-7 du code forestier
- De dispenser le propriétaire de déclaration les coupes situées dans les Espaces Boisés Classés (EBC) des PLU.



17 - LA GESTION FORESTIÈRE DANS UN SITE NATURA 2000











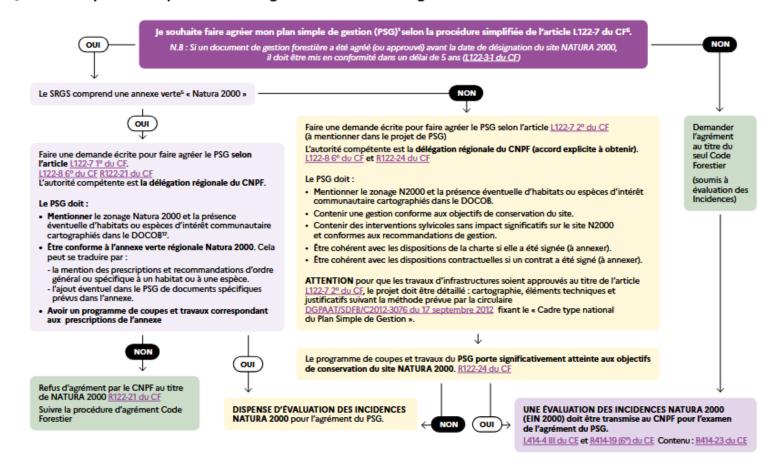


#### Gestion durable des forêts et Natura 2000

**FICHE 17.2** 



La forêt est dans un site Natura 2000 Quelle est la procédure pour assurer la gestion avec un PSG agréé ?



17 - LA GESTION FORESTIÈRE DANS UN SITE NATURA 2000













# PARTIE 2 Intégrer la biodiversité dans la gestion forestière

Caroline Samyn, chargée de mission aires protégées à l'ONF

Julien Chesnel – Référent forêt à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Aurélie Philippeau, coordinatrice inter-réseaux Natura 2000 et territoires

Elsa Bardi Assante, cheffe de service Forêt et Natura 2000 à la Région Sud













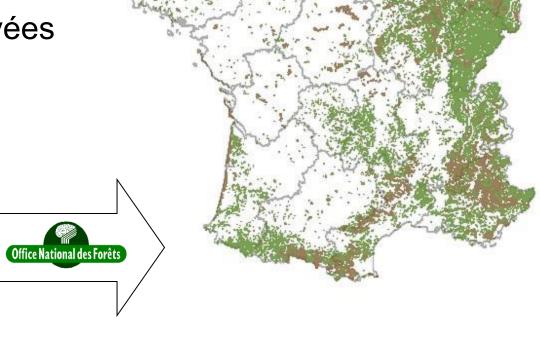


## Les forêts publiques en France

La forêt : environ 30% du territoire français

Forêts publiques + privées



















## L'ONF et les forêts publiques

#### Forêts domaniales

#### ONF « double casquette »

Forêts domaniales = propriété privée de l'État

ONF : représentant de l'État propriétaire + gestionnaire

**Stratégie nationale** (Contrat État - ONF) (Orientations de gestion, obligations de service public, missions d'intérêt général)

**Cadrages** (directives nationales d'aménagement, cahiers nationaux des prescriptions (des exploitations, travaux et services forestiers) et **certifications** (PEFC)





## Autres forêts relevant du régime forestier

#### **ONF** gestionnaire

Régime forestier (L 211-1)

« Forêt susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution »

**Collectivité propriétaire** : communes, sections, départements, régions, établissements publics, caisses d'épargne...

**ONF** : gestionnaire (rôle de conseil, d'élaboration des aménagements, de mise en œuvre des aménagements, de mise en vente des bois...)















## Organisation territoriale de l'ONF

DIRECTION BÉGIONNE

6 directions territoriales (DT)

5 directions régionales (DR)







CONDETUDE

DESCRIPTION REGIDELALS

MARTRIQUE

DIRECTION REGIONALE

DIRECTION REGIONALE DIRECTION REGIONALE

DIRECTION GÉNÉRALE



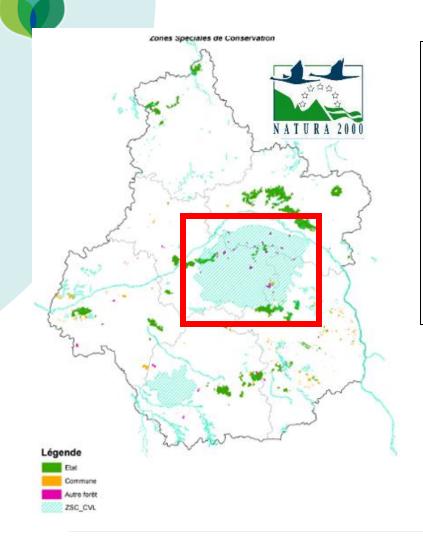




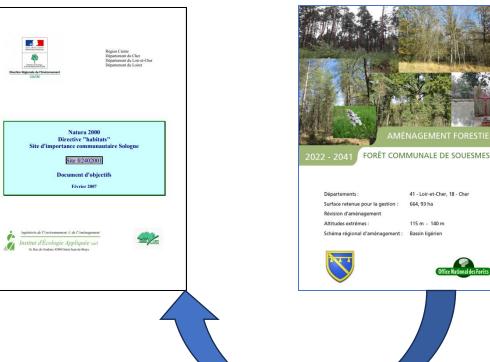




## **Concilier Natura 2000 et gestion de la forêt**



## **DOCOB**



## **Aménagements**



## Mise en conformité avec le DOCOB









41 - Loir-et-Cher, 18 - Cher



## Gestion forestière et documents cadres

#### **CADRAGES**

« Prescriptions »





### **GUIDES TECHNIQUES**

Ex : « Guide vieux bois et bois mort»









« Biodiversité »







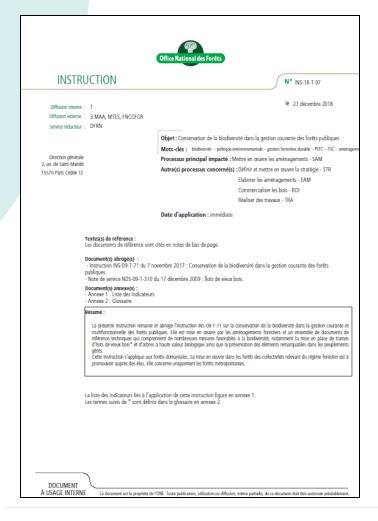








#### L'instruction « biodiversité » à l'ONF



« la conservation des ressources génétiques et de la **biodiversité** forestière est reconnue d'intérêt général (article L112-1 du Code forestier) »

« les bois et forêts relevant du régime forestier doivent satisfaire de manière spécifique à des besoins d'intérêt général (...) par la prise en compte de la biodiversité (article L 121-3 du Code forestier»

- → Exigences (forêts domaniales)
- → Recommandations (forêts des collectivités)

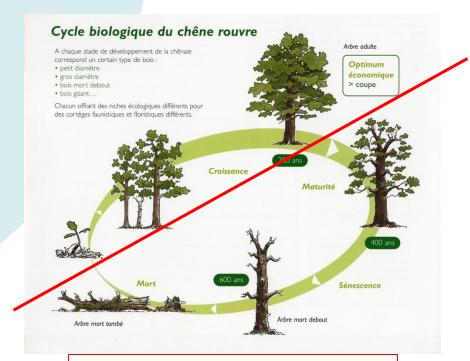












Maillon faible en biodiversité des forêts gérées Mise en place des trames d'arbres vieillissants ou sénescents, isolés, en îlots ou sur des surfaces plus importantes

Arbres / groupes d'arbres conservés au-delà de l'âge d'exploitabilité

Arbres identifiés sur le terrain, faisant l'objet d'un suivi quantitatif













Echelle	Dispositif	Enjeux
NATIONALE	RBI (réserves biologiques intégrales)	Représenter le cycle sylvigénétique complet sur un échantillon représentatif des types d'habitats forestiers
FORÊT	Ilots de vieux bois : ILS (sénescence) ILV (vieillissement)	Maintenir des relais permettant la conservation des espèces inféodées aux milieux forestiers de fin de cycle sylvigénétique
PARCELLE	Conservation d'une densité minimale - d'arbres morts ou sénescents - d'arbres à cavités - de vieux ou très gros arbres	Satisfaire aux besoins des espèces inféodées aux arbres morts, isolés et aux animaux cavernicoles  Assurer la continuité écologique entre les îlots





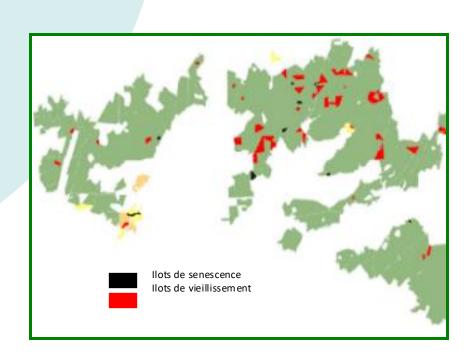








## Mise en place de la trame d'îlots vieux bois



Au moment des révisions d'aménagement

Objectif en forêt domaniale : 3% des surfaces

- 2% d'ILV
- 1% d'ILS

Possible d'aller plus loin en fonction des enjeux biodiversité + l'accompagnement financier (contrats Natura 2000, mesures de compensation environnementale)













Mise en place de la trame d'arbres habitats disséminés à haute valeur biologique







Au moins 1 arbre/ha mort ou sénescent Au moins 2 arbres/ha :

- arbres à cavité visibles
- vieux ou très gros arbres

Possible d'aller plus loin en fonction des enjeux biodiversité (secteurs Grand tétras)

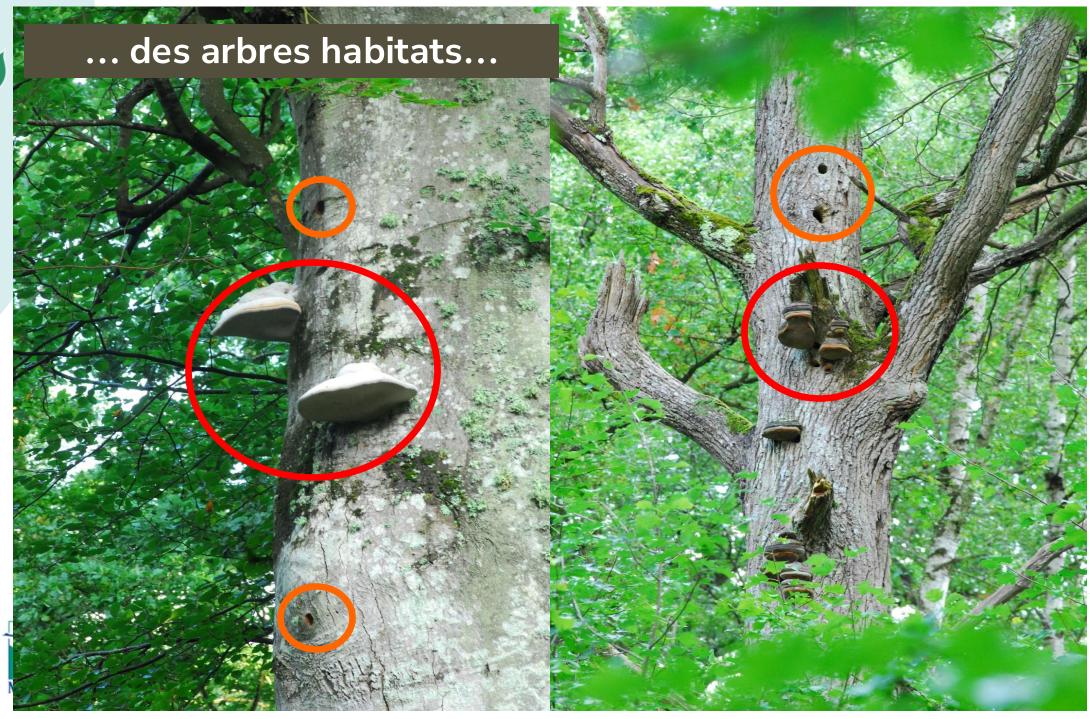




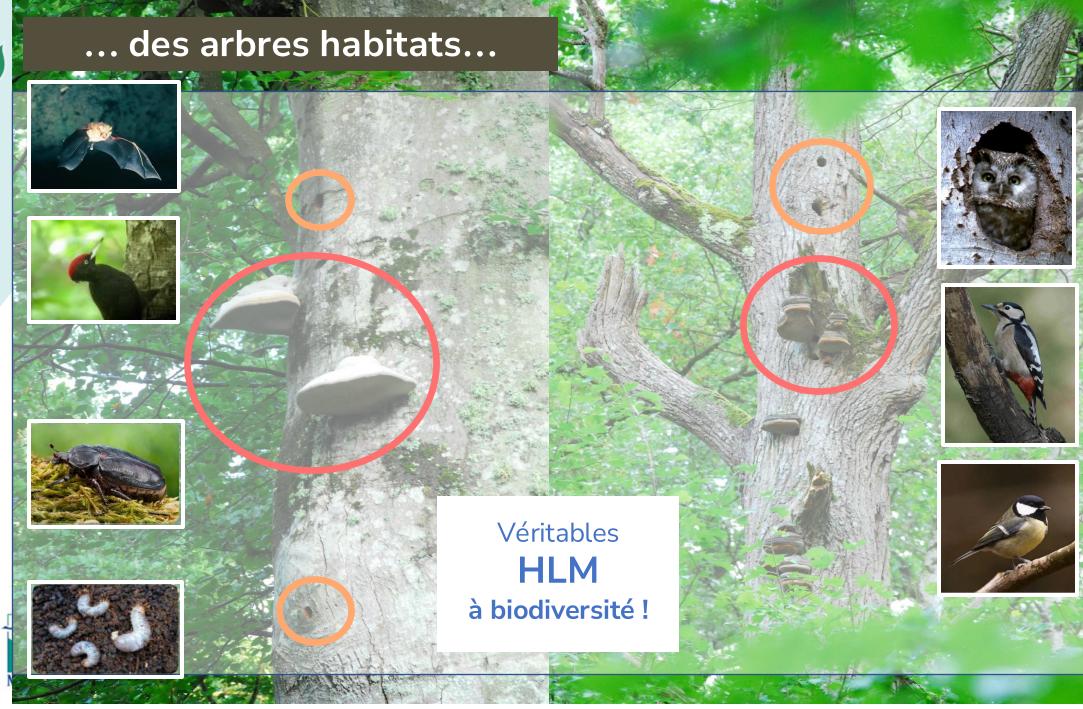














## Effort de marquage en martelage

## Dans une parcelle de 10 ha :



## Avec une équipe de 6 marteleurs :

5 arbres chacun,

## En 2 passages:

2,5 arbres/homme par martelage



















## Prise en compte des enjeux sécurité





Prise en compte de la fréquentation, des linéaires de sentiers...















## 2) Préserver les éléments remarquables de la biodiversité

# Adaptation des calendriers de travaux

Application des prescriptions environnementales

Période sensibles (mai-juin, reproduction ; risques de dérangement hivernal...) : respect des périodes de quiétude lors des travaux / coupes

- ESPACE PROTÉGÉ : ne pas intervenir du date1 au date2....
- ZONE REMARQUABLE: Ne pas circuler dans la zone figurant sur le plan...
- SONNEUR A VENTRE JAUNE : Ne pas rétablir les renvois d'eau d'ornières du 01/04 au 31/07...
- ESPECE REMARQUABLE : ne pas intervenir dans la zone figurant sur le plan, #EXIGENCES\_REG# (Transcrire les exigences réglementaires pour l'espèce visée), ...
- COURS D'EAU: Déclarer tout franchissement temporaire en DDT ...
- COURS D'EAU: Franchissement de cours d'eau interdit...
- ZONES HUMIDES: Ne pas passer avec des engins à moins de 10 m du bord...
- SOL SENSIBLE : Intervenir uniquement si le sol est portant (sec ou gelé)...

• ...















## 2) Préserver les éléments remarquables de la biodiversité



Repérage des **arbres porteurs de nids** (rapaces et grands échassiers)

Maintien des arbres porteurs de **lianes** (lierre, houblon...) ou **plantes épiphytes**, maintien des chênes porteurs de **gui** 



Maintien des fourmilières

Maintien des terriers de blaireaux...















## 2) Préserver les éléments remarquables de la biodiversité

### Conserver du bois mort au sol







## 3) Préserver le mélange et la diversité des espèces arborées

## Mélanger les essences

Conserver des essences pionnières

Privilégier la **régénération naturelle** 



Respect des matériels forestiers de reproduction (si plantation)













## 4) Favoriser la diversité des habitats associés à la forêt

Maintenir les milieux ouverts

Préserver les milieux aquatiques et leurs fonctionnalités

Favoriser et maintenir les lisières étagées



















## 5) Réguler les interactions entre les essences objectif et les autres communautés

Garantir ou rétablir un équilibre-ongulés / flore

Limiter le recours aux intrants chimiques

Détecter les **espèces exotiques** envahissantes et lutter contre elles



















## 6) Préserver le fonctionnement physique et biologique des sols

Cantonner les engins forestiers aux cloisonnements

Interdire l'exploitation dans le cas de sols particulièrement sensibles

Maintien des rémanents













# LIFE BIODIV'FRANCE – T5.5 Recommandations de gestion des HIC forestiers en sylviculture adaptative

Présentation à la Commission Forêt de la Fédération des Parcs naturels régionaux

Thomas Brusten – 24 Janvier 2025















# T 5.5.2. Recommandations de gestion des habitats forestiers d'intérêt communautaires (CNPF, FPNRF)

## Objectif de l'action

Proposer des recommandations de gestion adaptative pour les principaux HIC.

- sur base de diagnostics territoriaux (PNR) et locaux (peuplements).
- de façon concertée (CNPF + PNR + gestionnaires privés ou publiques +...).

! Vigilance relative au cadre réglementaire : SRGS et annexes vertes pour la forêt privée.

## **Principales taches**

- sélection des **PNR** (n ≈ 10) et des **HIC cibles** (n ≈ 10-12)
- évaluation de l'état de conservation des HIC (méthode IGN-MNHN) et de leur vulnérabilité climatique (méthode CNPF - projet NA)
- **analyse croisée des enjeux** « *état de conservation X vulnérabilité climatique* » (GT selon les HIC et territoires ; n ≈ 20 études de cas)
- réflexion sur les **stratégies de gestion adaptative** (via GT) sur base d'un réseau de peuplements représentatifs des enjeux (n ≈ 100)
- **synthèse** des recommandations et **restitution** aux acteurs forestiers



# T 5.5.2. Recommandations de gestion des habitats forestiers d'intérêt communautaires (CNPF, FPNRF)

## **Sylviculture adaptative**

## <u>Deux grandes</u> <u>orientations</u>:

→ Maintenir
I'habitat en place
(conservation,
restauration) ou
accompagner sa
transition ?

Maintien/Restauration de l'habitat	Transition vers un nouvel habitat		
<ul> <li>Maintenir l'ambiance forestière, microclimat;</li> <li>Réduire les stress (éclaircies légères et fréquentes, éviter de perturber le sol);</li> <li>Réduire la compétition pour les ressources (types de mélanges, densité);</li> <li>Favoriser la résistance aux bioagresseurs (mélanges/effet dilution, âges variés/pas la même susceptibilité);</li> <li>Favoriser la résistance aux perturbations climatiques (variétés résistantes, espèces résistantes);</li> <li>Faire du suivi pour pouvoir réagir tôt (ex: état sanitaire);</li> <li>Travailler au profit d'une structure diversifiée, voire irrégulariser;</li> <li>Eviter autant que possibles les coupes rases (gestion de crise) ou limiter leur emprise (ex: renouvellement par parquet ou par bandes)</li> </ul>			
<ul> <li>Préserver la diversité existante ou diversifier dans le cortège de l'habitat;</li> <li>Favoriser les essences les moins sensibles;</li> <li>Favoriser la régénération naturelle;</li> <li>Travailler avec des espèces typiques de l'habitat.</li> </ul>	<ul> <li>Diversifier avec des essences proches du cortège de l'habitat (au moins partiellement);</li> <li>Travailler autant que possible avec des espèces autochtones (France);</li> <li>Adapter la modalité d'enrichissement selon le contexte (par bouquets, en plein).</li> </ul>		

#### **Grandes lignes:**

- → Conserver ou se créer des options pour l'avenir (composition, structure...) ;
- → Anticiper les problèmes (réfléchir en amont aux choix de gestion possibles) ;
- → Importance du diagnostic (état des lieux, suivi sanitaire, choix des essences...) et de l'expertise locale pour préciser les risques ;
- → Ménager les peuplements, éviter autant que possible de perturber l'écosystème





#### Les contrats Natura 2000 forestiers

- Engagement volontaire entre l'autorité administrative et le titulaire de droits réels ou personnels
- Les contrats Natura 2000 forestiers peuvent financer :
  - des opérations de gestion non productives favorables aux habitats et aux espèces (création ou rétablissement de clairières ou de landes)
  - un manque à gagner ou un surcoût pour des opérations sylvicoles apportant une véritable plusvalue écologique















Liste nationale des mesures forestières	
F01i – Création ou rétablissement de clairières ou de landes	F10i – Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire
F02i – Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers	F11 – Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
F03i – Mise en œuvre de régénérations dirigées	F12i – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
F05 – Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	F13i – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
F06i – Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	F14i – Investissements visant à informer les usagers de la forêt
F08 – Réalisation de dégagements ou débroussaillements manuels à la place de dégagements ou débroussaillements chimiques ou mécaniques	F15i – Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
F09i – Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	F16 – Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif
	F17i – Travaux d'aménagement de lisière étagée

- Durée minimale de 5 ans (sauf bois sénescents : 30 ans)
- Rémunération :
  - Barèmes forfaitaires régionaux
  - Coûts réels









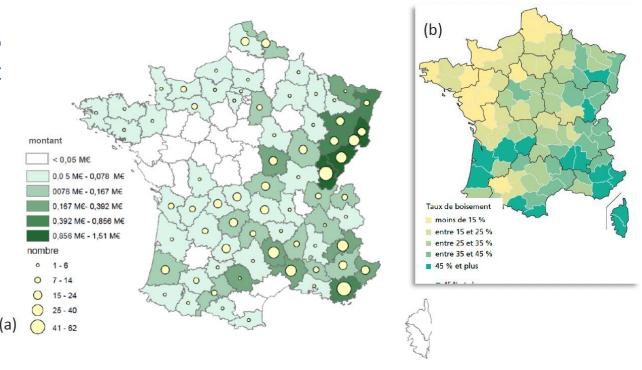




Entre 2007 et 2019, seulement **14** % **des sites** Natura 2000 ont utilisé cet outil (données Patrinat)

## Mesure la plus contractualisée :

> Développement de bois sénescents (20% des contrats entre 2007 et 2019)



(a) montant et nombre de contrats forestiers par département entre 2007 et 2019 (b) taux de boisement départemental (source : IFN 2019)













#### La charte Natura 2000

- Outil d'adhésion volontaire qui n'implique pas le versement d'une contrepartie financière
- 1 charte par site Natura 2000
- Engagement sur une durée de 5 ans
- L'adhésion à la charte :
  - ouvre droit à l'exonération d'une partie de la TFNB
  - est une composante des garanties de gestion durable requises pour bénéficier d'aides publiques
  - permet l'accès à la certification PEFC











# Contrat Natura 2000 (Subvention Région) – Bilan 2023-2025

# 44 contrats Natura 2000 sur la période 2023- 2025

# Budget total Région de 535 933,13€

- 10 contrats en 2023 : 106 164,40€ de subvention Région
- 19 contrats en 2024 : 429 768,73€ de subvention Région
- 15 projets de contrat Natura 2000 en 2025 : 245 846,95 € de subvention Région

#### Territoires concernés : sites mixtes et exclusivement terrestres

- ⇒ 11 Contrats Natura 2000 forestiers (25%) pour un montant de 89 095€
- 06/Est 83 : 3 contrats Natura 2000 Bois sénescents pour un montant total de subvention de 30 017€
- 05 : 2 contrats débardage alternatif pour un montant total de 12 800 €.
- 04 : 3 contrats Bois sénescents pour un montant total de 10 588€
- 84 : 3 contrats Bois sénescent pour un montant total de 35 690€







Forêts & Natura 2000 – Partenariats – Perspectives

#### Convention ONF 2024-2025

- Appui technique à la Région et aux animateurs Natura 2000 sur les conditions de mise en œuvre du dispositif favorisant le développement de bois sénescents dans le cadre des contrats Natura 2000.
  - Analyse des contrats passés et lancement de l'enquête « Trame de vieux bois et contrat Natura 2000 bois sénescents en région Sud »
  - Proposition d'une révision des critères d'éligibilité et barèmes;
  - Proposition d'un arbre de décision pour aider la priorisation des contrats Natura 2000;
  - Organisation de journées découvertes des DMH à destination des animateurs Natura 2000 => 1 journée organisée le 15 octobre à Lantosque pour les animateurs du 06/83
- Réaliser une modélisation de la trame de vieux bois pour chaque département pour évaluer les secteurs les plus propices à l'installation de contrat Natura 2000 « bois sénescent » au sein d'une trame écologique globale et replacer la trame de vieux bois vis-à-vis du reste de l'occupation du sol et des autres usages de la forêt (approche multifonctionnelle de la gestion forestière).







Forêts & Natura 2000 – Partenariats – Perspectives

#### **Convention ONF 2026**

• Affiner l'analyse d'opportunité en s'appuyant sur la connaissance de la trame de vieux bois (priorisation des financements)

• Etudier et cadrer techniquement les autres types de contrats (pour les contrats forestiers : débardage à cheval, entretiens de clairières ou de landes, débroussaillement manuel, mise en défens d'HIC etc)







# Forêts & Natura 2000 - Partenariat - Bilan

#### Convention CNPF 2024-2025

## Promouvoir l'IBP auprès des acteurs régionaux

Organisation de 2 journées techniques IBP pour les animateurs Natura 2000, les 4 novembre 2024 et 27 mars 2025

Organisation de formations à l'attention de la garde régionale forestière

#### **Convention CNPF 2026**

Améliorer la prise en compte des espèces protégées et des enjeux environnementaux au sein des zones Natura 2000 lors de la rédaction des PSG.

Participation à la mise à jour de données d'espèces







# **DFCI & Biodiversité**

# Groupes de travail sur la conciliation des enjeux biodiversité et paysage avec les travaux de Défense des Forêts contre les Incendies

- Emanation du Comité Régional du Risque Incendie de Forêt, co-présidé par le Président et le Préfet de Région
- Constitution de 2 groupes de travail, avec panel d'acteurs dont des animateurs N2000
- Mise en œuvre de projets pilotes financés dans le cadre d'un projet Interreg avec des Régions italiennes

# GT1 : « Biodiversité et paysage dans les <u>stratégies</u> DFCI "

- Conception des documents de planification DFCI (plans de massifs, PIDAF)
- Processus de concertation dans le cadre des programmations de travaux annuels et comités de massifs

# GT 2 : « Prescriptions biodiversité et paysage dans les travaux DFCI »

- Préconisations dans les cahiers des charges passés aux entreprises réalisant et encadrant les travaux DFCI et OLD
- Concertation avant et pendant les travaux
- Mieux accompagner et former





Contrat Natura 2000 (Subvention Région) – Exemple contrat BS

**Objectif**: Mettre en place des îlots de forêt en libre évolution permettant d'héberger une

grande diversité d'espèces

Porteur de projet : Commune d'Entraunes

Montant du projet : 24 433.37€ HT (80% Région 20% Autofinancement communal)



#### **Codes actions Natura 2000:**

Office National des Forêts

F12i - dispositif favorisant le développement de bois sénescents (2 îlots distincts) N26Pi - aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

#### **Mesures DOCOB Natura 2000 visées :**

31-1-1: Sur les sites d'exploitation, conserver les très gros bois, des arbres sénescents, morts et à cavité et créer des îlots de sénescence 32-1-1: Ne pas intervenir sur les habitats forestiers à enjeux





Marquage réalisé le 22/07/2025 6,7 hectares - 83 arbres marqués







# PARTIE 3 Témoignage

Hervé Puy – Elu à la commune de Saint-Chaffrey (Hautes-Alpes)















#### Site Natura 2000 de la Clarée

Superficie: 25 732 ha

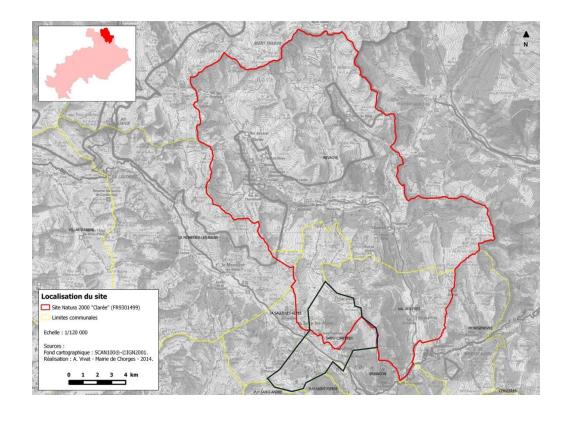
Localisation : nord-est du département des

Hautes-Alpes (région Sud)

5 communes

Structure porteuse : commune de Névache





# **Commune de Saint-Chaffrey**

Environ 40% du territoire communal dans le site Natura 2000













#### **Contrat Natura 2000**

Débardage à cheval en forêt communale de St-Chaffrey et préservation des zones humides Validation par l'autorité de gestion - février 2025

**Habitat visé :** 9430 - Forêts montagnardes et subalpines à *Pinus uncinata* 

**Objectif :** préservation de la qualité de l'habitat forestier et des zones humides de petites tailles présentes dans cette forêt



## **Opération envisagée :**

Exploitation par des bûcherons avec tracteur et débardage à cheval

#### Surcoût:

30 euros HT/m3 soit 7800 euros HT pour le contrat















Aurélie Philippeau
Fédération des Parcs naturels régionaux de France
27 rue des petits hôtels
75010 Paris
07 64 38 32 17
aphilippeau@natura2000-territoires.fr

#### Contacts des intervenants:

Julien Chesnel - jchesnel@parcs-naturels-regionaux.fr Caroline Samyn - caroline.samyn@onf.fr Elsa Bardi Assante - ebardiassante@maregionsud.fr



"Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et les opinions exprimés sont toutefois ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'union européenne ou de CINEA. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi de la subvention ne peuvent en être tenues pour responsables".











